



Adveniat regnum tuum Dieu protège la France!

Mardi 1^{er} juillet — SAINT ROMOLD LUNDI 30 JUIN 1913

La journée

Le transfert de l'Ecole Sainte-Geneviève (ancienne rue des Postes), indignement spoliée par le Sec. a été l'occasion d'une touchante cérémonie d'adieux.

En vertu de décrets parus à l'Officiel, 58 écoles catholiques (56 de filles et 2 de garçons) devront être fermées avant le 1^{er} octobre prochain.

Le Reichstag, après une vigoureuse intervention de l'ambassadeur a voté à une courte majorité la loi militaire.

C'est aujourd'hui lundi que la Skopitchina serbe doit se décider pour ou contre le ministre Pashitch, c'est-à-dire pour ou contre l'arbitrage russe, pour ou contre la guerre avec la Bulgarie.

En Macédoine, les engagements continuent entre Serbes et Bulgares, Grecs et Bulgares.

Les socialistes espagnols exigant que leur pays ne s'occupe plus du Maroc et il ne se force et éprouve son argent.

A Londres, les anfractuosités ont provoqué une violente échauffourée.

VIENT DE PARAITRE Les glades contemporaines de l'Eglise Dixième série

Les Contemporains continuent leur riche collection et forment un ensemble admirable de volumes intéressants, instructifs, qui peuvent faire la joie des élèves aux distributions de prix. Voici la dixième série des Glades de l'Eglise, qui défilent sous les yeux émerveillés du lecteur les biographies de :

Dans son numéro portant la date du 3 juillet, le « Croix » commencera la publication d'un très intéressant feuilleton.

Le Maître du Rouvray

Un double intérêt s'attachera à la lecture de ces pages : celui de l'étude des mœurs normandes faites par un Normand authentique, et celui de la contradiction d'une volonté avouée et d'une volonté héroïque se heurtant au seuil d'un mariage.

Le Maître du Rouvray

par Remoin Le Moineur

Précisions

Où a beaucoup parlé de guerres en ces derniers mois qui ont vu se succéder si rapidement le conflit libano-turc et la guerre des Balkans, tandis que l'Espagne et la France soutenaient les incessantes luttes du Maroc et que l'Europe était dans la fièvre, hantée par la perspective d'une guerre internationale, à chaque instant menaçante.

Dans ces innombrables conférences et articles, que d'inexactitudes ! Les pacifistes quand même — nous les appelons ainsi parce qu'il y a un bon pacifisme, — dans leur horreur des luttes sanglantes, les condamnant alors même qu'elles sont légitimes et nécessaires. De leur côté, les militaristes quand même, — nous les appelons ainsi parce qu'il y a un excellent militarisme — semblent parfois vouloir nous ramener à un état de conflits armés perpétuels.

Les premiers semblent oublier que la guerre s'impose parfois et que, malgré les durs sacrifices qu'elle nécessite, on doit s'y porter avec vaillance et entraînement. Les seconds semblent oublier que, à raison des vies qu'elle immole et des ruines qu'elle accumule, la guerre est un moyen extrême auquel on ne peut recourir que pour une cause suffisante et légitime.

La « Ligue des catholiques français pour la paix entre les nations », a eu, en présence de ce double excès, l'heureuse pensée de demander à des hommes compétents de résumer, par périodes historiques, les principaux documents de doctrine sur cette grave question. Ils l'ont fait en des articles de revue que la librairie Eclair vient de réunir en un volume « L'Eglise et la guerre », qui a déjà été annoncé dans nos notes bibliographiques.

Et c'est chose remarquable de voir combien ces travaux divers aboutissent à des conclusions semblables pour et contre la paix, pour et contre la guerre. Contradiction apparente seulement comme il arrive si souvent dans les choses humaines, par suite de l'infirmité de la nature et des tendances consécutives au péché originel qui vicie si facilement toutes les entreprises humaines.

M. Paul Moncaux consacre une fort intéressante étude à saint Augustin. C'est surtout dans les écrits si nombreux du célèbre Docteur que des contradictions apparaissent à quelques-uns. Avec sa puissance d'imagination et la splendeur de son verbe, saint Augustin parle, en effet, un ennemi absolu de la guerre, lorsque, dans la Cité de Dieu, il décrit les brigandages militaires, puis il parait tenir un langage très différent lorsque, dans sa contemplation des grandes vues providentielles sur l'histoire, il montre en elle un jugement divin.

Contradictions purement superficielles qui s'évanouissent dès que l'on observe le contexte et que l'on fait la distinction de la guerre « juste » et de celle qui ne l'est pas.

C'est également cette définition de la guerre « juste », qui est permise et parfois nécessaire, et de la guerre « injuste », crime détestable, qui résume tout ce que disent sur ce grave sujet saint Thomas d'Aquin, résumé par M. Chénou ; François de Sales, compilé par M. Vanderpol ; Suarez, enfin, édité par M. Louis Rolland. Au fond, la doctrine de ces maîtres de l'enseignement chrétien est la même. En Suarez, elle se condense ainsi :

La guerre doit, pour être légitime, avoir une juste cause. En qui consiste cette juste cause ? C'est l'erreur des nations païennes, dit Suarez, de croire que le droit des nations reposait sur la force armée et de penser qu'on pouvait entreprendre la guerre uniquement pour s'enrichir ou s'illustrer. Cela, au regard de la raison naturelle, est tout à fait absurde.

Ceci dit, il faut préciser. La cause doit être grave et en rapport avec la guerre. Trois sortes de faits peuvent d'ailleurs ainsi constituer une juste cause de guerre : l'occupation par un prince de biens d'un autre et le refus de les restituer ; le refus sans motif raisonnable de ce que Suarez appelle les droits communs des nations ; le passage, le commerce ; la guerre atténuée à l'honneur, à la réputation. Enfin dans la guerre un double but peut être poursuivi, la réparation du tort causé et la punition de l'offenseur. C'est bien cela au surplus que le particulier lésé par un autre demande au juge.

L'ouvrage est complété par un exposé de ce que l'Eglise a fait au moyen âge, où l'Europe était ensanglantée par de perpétuels combats, pour calmer peu à peu les mœurs guerrières, développer la paix et établir des règles qui fussent observées par les combattants eux-mêmes. Enfin, en théologie, M. l'abbé Tanqueray a ajouté des conclusions générales.

De tels travaux sont un service public, car ils éclairent l'opinion et empêchent ceux qui les lisent avec soin de se laisser entraîner, soit par la passion de la paix soit par celle de la guerre, à tenir un langage contraire à la vraie doctrine.

La guerre n'est apparue sans doute comme un fléau redoutable que l'on doit s'efforcer d'éviter et dont on doit, comme l'Eglise le fait dans les liturgies des Saints, demander à Dieu d'être préservé. Mais, en même temps, elle apparaît, selon la pensée de saint Augustin, comme un châtiment divin et un moyen providentiel dont Dieu se sert pour punir ou pour élever les nations, pour vivifier les peuples et réaliser sur terre les desseins éternels.

L'Eglise, au témoignage de l'histoire, s'est toujours efforcée de jouer entre les nations un rôle pacificateur, et c'est à elle surtout qu'on doit l'adoucissement progressif des mœurs. Mais elle sait qu'il y a des guerres saintes et, à toute époque, tout en offrant sa médiation, elle a béni des épées et prié pour les combattants.

Il y a des guerres justes : le devoir d'un peuple est de s'y tenir prêt et de s'y porter avec l'héroïsme du dévouement. Il y en a d'injustes et c'est une faute très grave de les provoquer. L'auteur responsable de ces excès répondra devant Dieu des calamités sans nombre que toute guerre accumule sur son passage.

Quant aux publicistes, écrivains, conférenciers, après avoir lu ces pages, ils seront de plus en plus résolus à soutenir avec vigueur que la France soit affaiblie d'obtenir que la France soit prête à se défendre victorieusement contre les attaques étrangères ; ils redoubleront de reconnaissance envers l'armée et la marine qui nous protègent ; mais ils sentiront le besoin de prémunir l'opinion contre les déclamations exagérées qui tendraient à laisser croire que le simple désir de la gloire ou de la conquête puisse être une raison suffisante de déclencher sur un pays le fléau de la guerre.

FRANC.

Medaille pontificale de 1913



Elle représente le séminaire de Calabre élevé par la munificence de Pie X

ROME

(De notre correspondant particulier) Les audiences de la semaine

S. S. Pie X a reçu, dimanche dernier, en audiences particulières, S. G. Mgr Petit, archevêque d'Athènes, et S. G. Mgr Ruch, coadjuteur de S. G. Mgr Turinaz, évêque de Nancy.

Mardi passé, S. S. Pie X recevait les évêques maronites, que S. B. Mgr Elie Pierre Husjak, patriarche d'Antioche maronite, a envoyé comme délégué de la nation tout entière auprès du Souverain Pontife, à l'occasion du centenaire constantinien.

La délégation est composée de M. S. S. Mgr Paul Ausad, archevêque de Chypre ; Mgr Besbus, archevêque de Sidon, et Michel Acliras, archevêque d'Alep.

M. S. S. Pie X, accompagné des évêques maronites, se rendit ensuite dans la salle du Consistoire, où Mgr Rollier, secrétaire de la Propagande pour les rites orientaux, se trouva avec un certain nombre de dignitaires maronites, ainsi qu'avec les évêques du collège maronite de Rome. Il adressa à ceux-ci une allocution.

Mgr Bouissière prend possession de son siège

Constantine, 29 juin. Mgr Bouissière a pris possession de son siège par procuration du vicaire général. L'entrée solennelle aura lieu le 5 octobre.

Le sacre de Mgr Ruch

Le sacre de Mgr Ruch est définitivement fixé au mercredi 10 juillet prochain. La cérémonie aura lieu à la cathédrale. Le prélat consécrateur sera Mgr Gauthier, archevêque de Besançon, métropolitain du diocèse de Nancy.

GAZETTE

Fabricant de momies

Un métier dans lequel on a gagné de l'argent, mais qui est condamné à périr quand il sera connu, c'est le métier de fabricant de momies. L'ouvrage est facile et assez peu coûteux. On peut trouver en Egypte un opérateur qui achète la momie, et alors, on la fait payer hardiment 25 000 francs.

La critique est aisée

De notre confrère le Figaro, première page, quatrième colonne, cette consultation sur une règle d'usage :

On peut désigner un cocher par son prénom. Mais il ne sied point d'appeler un piqueur autrement que par son nom de famille. Notre République a connu Montarret et Troude. Elle n'a pas eu qu'ils se prénommaient Jules ou Célestin.

A quel âge faut-il se marier ?

Il y a tant de cas particuliers, qu'on ne peut guère donner une réponse générale à cette question, posée par le Gout Parisien à ses lectrices : A quel âge faut-il se marier ?

La réponse (addition des chiffres fournis par 11 447) est 32 ans.

La deuxième question : A quel âge une jeune fille doit-elle se marier ?

La réponse, par le même calcul, est 22 ans.

Quelle doit être la différence d'âge entre les deux époux ?

Les réponses se décomposent ainsi :

5 ans de différence... 1 916 suffrages

4 ans de différence... 1 781 —

3 ans de différence... 1 420 —

Age égal... 936 —

2 ans de différence... 828 —

Cinquante-huit écoles fermées !

Encore une oblation de victimes du socialisme servit par M. Barthou aux radicaux et aux radicaux-socialistes, pour rassurer ceux-ci contre toute entente avec les catholiques qui, dans leur ardent patriotisme, veulent en pleine indépendance et en complet désintéressement la loi de sécurité nationale.

En vertu de la loi du 7 juillet 1901 supprimant l'enseignement congréganiste, des décrets ordonnent la fermeture de 58 établissements congréganistes ou écoles et classes annexes à des établissements congréganistes, dont 2 de garçons et 56 de filles.

Il y a vraiment trop d'instruction en France ! Les dernières statistiques fournissent des résultats trop satisfaisants ! D'un coup 58 écoles fermées !

Je sais bien qu'on invoquera la loi de 1901 ! C'est la vieille antienne connue qui ne saurait pallier l'odieuse de l'abandon de cette loi à une époque aussi angossante que la nôtre !

Dernièrement, M. AUBRY, dont on a oublié le savoir et la sagesse, disait à la Chambre : « Vous ne pouvez pas savoir à quel point vous êtes loin du pays ! Nous disons de même à M. Barthou, à propos de sa mesure sans excuses : « Vous ne savez pas combien elle est éloignée des sentiments du pays ! »

Mais toute son ambition est qu'elle rapproche des radicaux seulement ! C'est moins noble ; mais s'il juge que cela lui soit plus profitable pour la garde de son portefeuille, cela lui suffit.

58 écoles fermées pour conserver l'appui des radicaux ! C'est payer cher en une monnaie qui n'a pas cours dans les sociétés droites et loyales.

Le Reichstag a voté la loi militaire

Berlin, 30 juin. — Le Reichstag s'est ouvert à midi. Tous les membres du gouvernement étaient présents, les députés nombreux à leurs bancs. Les tribunes étaient comblées.

On a passé alors au vote définitif de la loi militaire et des lois financières. Le Reichstag a voté, contre les vœux des radicaux et des socialistes, les modifications de cavalerie demandées par le ministre militaire. On sait que la Commission du budget avait supprimé trois millions de dépenses. Le Centre qui, dans les deux législatures précédentes, avait voté contre le maintien des trois régiments de cavalerie, a voté pour aujourd'hui.

Les partis de droite ont manifesté un grand enthousiasme après la proclamation du vote. Le chancelier et la majorité de la Chambre se sont inclinés en remerciement.

Le projet de loi militaire a été voté, sans débat, par la même majorité que la loi militaire elle-même.

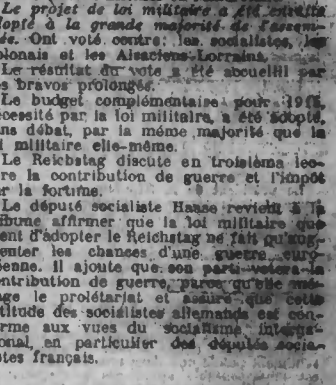
Le Reichstag discute en troisième lecture la contribution de guerre et l'impôt sur la fortune.

Le député socialiste Haase revient à la tribune affirmer que la loi militaire que vient d'adopter le Reichstag ne fait qu'augmenter les chances d'un avenir prospère. Il ajoute que son parti — la contribution de guerre, parce qu'elle ménage le prolétariat et assure que cette attitude des socialistes allemands est conforme aux vues du socialisme international en particulier des députés socialistes français.

Les tremblements de terre récents en Bulgarie

1 — L'église de la Trinité à Gorna Orskhovitza

2 — L'église de Notre-Dame de Tirmovo



Adieux à la rue des Postes

On sait qu'un récent arrêt de la Cour d'appel, consacrant la plus inique des spoliations, a prétendu condamner à disparaître le vieux collège de la rue des Postes, l'Ecole Sainte-Geneviève, qui a fourni à notre armée tant de brillants et vaillants officiers.

Les auteurs de cette mauvaise action en accord d'ailleurs, pour leur honte ; des hommes énergiques et dévoués, sortis des rangs de ses anciens élèves, ont réouvert d'ouvrir, à Versailles, comme nous l'avons dit déjà, une « nouvelle Ecole Sainte-Geneviève », qui reprendra les traditions de l'ancienne, continuera ses méthodes de formation et, il faut l'espérer, ses succès.

Avant, cependant, que s'accomplisse ce transfert, l'Ecole Sainte-Geneviève de la rue Lombard (ancienne rue des Postes) recevra les adieux de ses anciens élèves, de ses amis et de son pasteur, le cardinal archevêque de Paris.

Une grande foule emplissait la fameuse cour d'honneur, où, sur des tables de marbre blanc, ont été inscrites l'inépuisable liste des « Postards » morts à l'ennemi et dans les premiers exploits de notre aviation militaire. F. Em. le cardinal Amette était reçu par le Conseil d'administration, les maîtres et les élèves, dans le grand parloir, dont les murs sont entièrement tapissés des portraits de ces morts illustres. Le président de la Société anonyme, M. le comte Albert de Mun, parla, au nom de tous, et rappela, avec un accent inoubliable, les glorieux pas de l'école, en protestant contre la spoliation. Le cardinal lui répondit par une allocution émouvante. Puis la messe fut célébrée, dans la chapelle, et la procession du Saint-Sacrement se déroula par les corridors, les cours et les jardins. Après la bénédiction, un dernier De profundis fut chanté devant les tables de marbre. La nombreuse assistance se retira dans un moment, des larmes dans les yeux.

Voici le texte du discours prononcé par M. de Mun :

Eminence, Au nom du Conseil d'administration de l'Ecole Sainte-Geneviève, au nom de ses directeurs et de ses collaborateurs qui l'entourent, professeurs, répétiteurs et surveillants, au nom de ses élèves, debout sous vos yeux, je vous remercie d'avoir voulu accéder à la douloureuse et nécessaire prière que nous vous adressons, en faveur de votre bénédiction et, j'ose le dire, l'autorité de votre bénédiction.

J'ai nommé en vous offrant l'hommage de notre reconnaissance, ceux dont ma fonction, à la tête du Conseil de l'Ecole, me fait un devoir de vous parler. Mais il en est d'autres que je ne puis pas oublier, et qui, par leur présence, dans cette dernière revue que l'archevêque de Paris vient de passer à la rue des Postes.

A l'heure funeste où leur œuvre est frappée en haine de leur nom, vous traverserez, Eminence, que j'évoque ici dans une pensée respectueuse gratitude et d'impréscriptible reconnaissance, le mémoire vénéré des Pères de la Compagnie de Jésus, qui fondèrent il y a cinquante-neuf ans, pour l'amour de Dieu et de la France, cette Ecole, où la gloire du martyre anglais vint un jour les charrier, et d'où les chassés, dix ans plus tard, furent plus tranquilles de la prescription légale.

Ceux qui recueillirent l'héritage arraché de leurs mains ont la conscience d'avoir travaillé à travers toutes les difficultés, à conserver les forces traditionnelles, robustes et d'ardent patriotisme qui furent leur force et leur honneur. Ils ont voulu que leur œuvre ne soit pas perdue et, Eminence, l'attaché à leur œuvre, je vous prie de leur adresser vos sentiments de reconnaissance et de respect.